



Fribourg, novembre 2023

Examen des projets d'actes par les commissions parlementaires Délais et procédure 2024

—

A savoir :

1. Décision du Bureau du 14.10.2015 :
Les demandes de nomination anticipée doivent **rester l'exception**.
2. Si la Direction suppose qu'une affaire demandera plusieurs séances, elle doit anticiper son adoption par le CE.
3. Le Secrétariat du Grand Conseil (SGC) prend contact avec la Direction pour fixer la date de la séance avant que la commission ne soit nommée.
4. Le Bureau du Grand Conseil décide du programme des sessions ; il peut reporter à une session ultérieure l'examen d'un objet, même si la commission a terminé ses travaux.

Transmission (par activité Axioma – 2013-GC-71):

- > Chancellerie d'Etat
- > Directions du Conseil d'Etat
- > Huissiers de la Chancellerie
- > Groupe de publication dans la BDLF
- > Secteur Traduction
- > Collaborateurs SGC
- > Parlinfo (commissions)

Délais par session en pp. 2-3

Pour qu'un objet soit traité en session de février 2024 (6-9) :

Qui	Quoi	Délai
CE	Adoption du Message <u>ou</u> Demande de nomination anticipée*	12.12.2023
Direction	Transmission du Message définitif au Groupe de publication dans la BDLF	14.12.2023
Bureau	Nomination de la commission parlementaire	21.12.2023
CE	Adoption du Message <u>si</u> une demande de nomination anticipée a été déposée le 12.12.2023	09.01.2024
Huissiers de la CHA	Transmission du document au SGC	15.01.2024
Commission	Fin des travaux	24.01.2024
SGC/CHA	Publication Web des derniers documents de session	26.01.2024

* Une demande de nomination anticipée ne doit se faire que si le message est adopté par le CE après le 06.12.2024.

Pour qu'un objet soit traité en session de mars 2024 (19-22) :

Qui	Quoi	Délai
CE	Adoption du Message	30.01.2024
Direction	Transmission du Message définitif au Groupe de publication dans la BDLF	01.02.2024
Huissiers de la CHA	Transmission du document au SGC	05.02.2024
Bureau	Nomination de la commission parlementaire	08.02.2024
Commission	Fin des travaux	06.03.2024
SGC/CHA	Publication Web des derniers documents de session	08.03.2024

Pour qu'un objet soit traité en session de mai 2024 (21-24) :

Qui	Quoi	Délai
CE	Adoption du Message <u>ou</u> Demande de nomination anticipée*	12.03.2024
Bureau	Nomination de la commission parlementaire	21.03.2024
CE	Adoption du Message <u>si</u> une demande de nomination anticipée a été déposée le 12.03.2024	26.03.2024
Direction	Transmission du Message définitif au Groupe de publication dans la BDLF	28.03.2024
Huissiers de la CHA	Transmission du document au SGC	01.04.2024
Commission	Fin des travaux	06.05.2024
SGC/CHA	Publication Web des derniers documents de session	08.05.2024

* Une demande de nomination anticipée ne doit se faire que si le message est adopté par le CE après le 14.03.2024.

Pour qu'un objet soit traité en session de juin 2024 (25-28) :

Qui	Quoi	Délai
CE	Adoption du Message	14.05.2024
Direction	Transmission du Message définitif au Groupe de publication dans la BDLF	16.05.2024
Huissiers de la CHA	Transmission du document au SGC	20.05.2024
Bureau	Nomination de la commission parlementaire	23.05.2024
Commission	Fin des travaux	12.06.2024
SGC/CHA	Publication Web des derniers documents de session	14.06.2024

Pour qu'un objet soit traité en session de septembre 2024 (3-6) :

Qui	Quoi	Délai
CE	Adoption du Message <u>ou</u> Demande de nomination anticipée*	18.06.2024
Bureau	Nomination de la commission parlementaire	27.06.2024
CE	Adoption du Message <u>si</u> une demande de nomination anticipée a été déposée le 18.06.2024	02.07.2024
Direction	Transmission du Message définitif au Groupe de publication dans la BDLF	04.07.2024
Huissiers de la CHA	Transmission du document au SGC	08.07.2024
Commission	Fin des travaux	21.08.2024
SGC/CHA	Publication Web des derniers documents de session	23.08.2024

* Une demande de nomination anticipée ne doit se faire que si le message est adopté par le CE après le 20.06.2024.

Pour qu'un objet soit traité en session d'octobre 2024 (8-11) :

Qui	Quoi	Délai
CE	Adoption du Message	27.08.2024
Direction	Transmission du Message définitif au Groupe de publication dans la BDLF	29.08.2024
Huissiers de la CHA	Transmission du document au SGC	02.09.2024
Bureau	Nomination de la commission parlementaire	05.09.2024
Commission	Fin des travaux	25.09.2024
SGC/CHA	Publication Web des derniers documents de session	27.09.2024

Pour qu'un objet soit traité en session de novembre 2024 (19-22) :

Qui	Quoi	Délai
CE	Adoption du Message	01.10.2024
Direction	Transmission du Message définitif au Groupe de publication dans la BDLF	03.10.2024
Huissiers de la CHA	Transmission du document au SGC	07.10.2024
Bureau	Nomination de la commission parlementaire	10.10.2024
Commission	Fin des travaux	06.11.2024
SGC/CHA	Publication Web des derniers documents de session	08.11.2024

Pour qu'un objet soit traité en session de décembre 2024 (17-20) :

Qui	Quoi	Délai
CE	Adoption du Message <u>ou</u> Demande de nomination anticipée*	01.10.2024
Direction	Transmission du Message définitif au Groupe de publication dans la BDLF	03.10.2024
Bureau	Nomination de la commission parlementaire	10.10.2024
CE	Adoption du Message <u>si</u> une demande de nomination anticipée a été déposée le 01.10.2024	29.10.2024
Huissiers de la CHA	Transmission du document au SGC	05.11.2024
Commission	Fin des travaux	04.12.2024
SGC/CHA	Publication Web des derniers documents de session	06.12.2024

* Une demande de nomination anticipée ne doit se faire que si le message est adopté par le CE après le 31.10.2024.